

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 526

présenté par

M. Bournazel, M. Euzet, M. Becht, Mme Chapelier, M. Christophe, M. El Guerrab, Mme Firmin  
Le Bodo, M. Gassilloud, M. Herth, M. Houbron, M. Huppé, M. Kervran, Mme Kuric,  
M. Lamirault, M. Larsonneur, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier et Mme Sage

-----

### ARTICLE 19 BIS

À l'alinéa 22, supprimer les mots :

« d'indépendance, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement aménage le dispositif relatif aux tiers de confiance, en supprimant un critère ajouté par le Sénat qui risque de compromettre l'effectivité de l'ensemble du dispositif.